



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 31 JANVIER 2023**

Etabli en application des articles L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 22 du règlement intérieur.

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TRENTE ET UN JANVIER à 18h30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le mercredi 25 janvier 2023, s'est réuni à la Mairie de Pont de l'Arche en séance publique sous la présidence de Richard JACQUET, Maire.

Etaient présents :

Membres élus : Richard JACQUET, Daniel BREINER, Maryvonne DAVOT, Monique INFRAY, Marie-Claude LAURET, Mourad AFIF-HASSANI, Guy COTTREZ, Chantal INFRAY

Membres désignés : Madeleine BENNETOT, Valérie LOUCHEL, Michèle LARUELLE, Jessica POUSSET

Etaient absents avec pouvoir : Christine SAVARY a donné pouvoir à Michèle LARUELLE

Etaient absents : Albert NANIYOUA, Mélanie ROGER, Dominique TINEL

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

DECISION PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX – REHABILITATION RESIDENCE LES PINS

Il vous est présenté la Décision 01-2023 du Président du CCAS de Pont de l'Arche prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision d'attribution de la CAO suite à l'analyse des offres en date du 09 septembre 2022

DECISIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES

En application du Code de l'Action Sociale et des Familles et du règlement intérieur, validé en date du 2 juillet 2020, la commission permanente est chargée d'instruire les demandes de secours formulées auprès du service et doit rendre compte des décisions en Conseil d'Administration.

Il vous est présenté les décisions prises lors des commissions permanentes suivantes :

MOIS DE LA COMMISSION PERMANENTE	OBJET	DECISION	N° DECISION
Décembre 22	BA	Refusée	96
	BA	Refusée	97
	BA	Accordée	98
	BA	Accordée	99

Janvier 23	BA	Accordée	01
	BA	Sortie Positive	02
	BA	Accordée	03

A Délibérations

23.01- FISCALITE – CCAS – Vote du budget primitif 2023

Rapporteur : M. le Président

Annexe n°1- Maquette BP 2023 CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est l'organe permettant la mise en place de la politique sociale de la Ville. Elle se décline en trois axes :

- L'organisation, la gestion des interventions et l'accompagnement des personnes et des familles, réalisés par l'accompagnatrice sociale.
- La mise en place d'aides facultatives à destination de la population.
- La lutte contre le non-recours aux droits avec l'Espace France Services et le conseiller numérique.

Le BP 2023 du CCAS est équilibré à (+) 267 972,00 € en section de fonctionnement et (+) 5 500,00 € en section d'investissement et a pris en compte les orientations budgétaires évoquées lors du débat réalisé au Conseil d'administration du mardi 20 décembre 2022.

Section fonctionnement :

En recette de fonctionnement au chapitre 013 atténuation de charges, il est prévu une inscription de (+) 87 000,00 € correspondant pour (+) 85 000,00 € au remboursement des personnels mis à disposition de la résidence Les Pins et pour (+) 2000,00 € au remboursement de l'assurance du personnel d'un agent en arrêt.

Au chapitre 70 produits d'activité, il est prévu, une somme de (+) 29 000,00 € dont la recette principale est la vente des repas de portage.

Le chapitre 74 dotations et participations présente une inscription de (+) 151 972,00 € correspondant pour 86 972,00 € à la subvention d'équilibre versée par la Ville, 30 000,00 € au titre de la participation de l'Etat pour le fonctionnement de l'Espace France Services, 10 000,00 € au titre du remboursement d'un contrat aidé d'une animatrice de l'Espace France Services et 25 000,00 € au titre de la contribution versée par La Banque des Territoires pour le conseiller numérique.

En dépense de fonctionnement, le chapitre 011 charges à caractère général présente une inscription à hauteur de (+) 20 810,00 € correspondant pour 10 000,00 € au portage de repas (repas spécifiques fournis par l'EHPAD), pour 5000,00 € au titre des frais alimentaires (banque alimentaire d'Evreux), pour 1200,00 € aux fournitures de petits équipements, pour 600,00 € correspondant à un cadeau de Noël aux résidents de l'EHPAD, 1200,00 € au titre de la révision annuelle du groupe frigorifique du véhicule de portage des repas, pour 1 000,00 € au titre de la téléassistance « présence verte », pour 400,00 € au titre de la participation au CIAS de l'agglomération et pour 1410,00 € au titre des frais de fonctionnement de la structure.

Une question est posée par Chantal Infray : « Pourquoi la ville ne facture pas le CCAS pour la fourniture des repas des personnes âgées ? » Monsieur le Maire répond que cela peut-être possible pour le valoriser dans le budget du CCAS.

Au chapitre 012 frais de personnel, il est porté une inscription de (+) 231 972,00 € correspondant au personnel du CCAS et de la Résidence Les Pins, qui prend en compte notamment le personnel de l'Espace France Services et du conseiller numérique.

Le chapitre 65 autres charges de gestion courante présente une inscription de (+) 9600,00 € correspondant pour 3000,00 € au titre des secours et du dispositif du « Pass-loisirs », pour 5600,00 € pour le subventionnement aux associations à caractère social et pour 1000,00 € de provisionnement pour créances irrécouvrables.

Le chapitre 66 charges financières, présente une inscription de (+) 90,00 € correspondant aux intérêts sur la période.

Le chapitre 042 opération de transfert entre section est, quant à lui, alimenté de 5500,00 € correspondant à la dotation aux amortissements.

Section investissement :

En recettes d'investissement, le chapitre 040 présente une inscription de (+) 5500,00 € correspondant aux dotations aux amortissements provenant de la section de fonctionnement (chapitre 042).

En dépenses d'investissement, au chapitre 16 emprunts et dettes assimilées, il est proposé une inscription de (+) 4 950,00 € correspondant au remboursement du capital du prêt du véhicule de portage. Au chapitre 21, immobilisations corporelles il est proposé une inscription de (+) 550,00 € correspondant à une provision pour l'achat de petits matériels.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2023 du CCAS qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- FONCTIONNEMENT équilibré à la somme de (+) 267 972,00 €
- INVESTISSEMENT équilibré à la somme de (+) 5 500,00 €

Présentation synthétique du Budget Primitif CCAS 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 500,00	5 500,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		5 500,00	5 500,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	267 972,00	267 972,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		267 972,00	267 972,00
TOTAL DU BUDGET (4)		273 472,00	273 472,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	87 000,00	0,00	87 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	151 972,00	0,00	151 972,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	267 972,00	0,00	267 972,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	267 972,00	0,00	267 972,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	267 972,00	0,00	267 972,00
--------------	-------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	267 972,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	5 500,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	20 810,00	0,00	20 810,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	231 972,00	0,00	231 972,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	9 600,00	0,00	9 600,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	262 382,00	0,00	262 382,00
66	Charges financières	0,00	0,00	90,00	0,00	90,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	262 472,00	0,00	262 472,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00
TOTAL		0,00	0,00	267 972,00	0,00	267 972,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						267 972,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (f)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1088)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		5 500,00	0,00	5 500,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		5 500,00	0,00	5 500,00

TOTAL	0,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00
--------------	-------------	-------------	-----------------	-------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 500,00
---	-----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	5 500,00
--	-----------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	550,00	0,00	550,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	550,00	0,00	550,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	4 950,00	0,00	4 950,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	4 950,00	0,00	4 950,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00
--------------	-------------	-------------	-----------------	-------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 500,00
---	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre D18.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

23.02 – FISCALITE – RESIDENCE LES PINS – Vote du budget annexe primitif 2023

Rapporteur : M. le Président

Annexe n°2 – Maquette BP 2023 Les Pins

Le Budget primitif 2023 annexe de la Résidence Les Pins est équilibré à (+) 293 120,00 € en section d'exploitation et à (+) 71 446,00 € en section d'investissement. Les inscriptions liées à la restructuration de la résidence seront reprises en DM1 après le vote du compte administratif 2022, des affectations ou résultat et reprise des restes à réaliser.

Section d'exploitation :

Au niveau du groupe 1, dépenses afférentes à l'exploitation courante, il est proposé une inscription de (+) 82 800,00 € correspondant pour 11 000,00 € aux dépenses d'eau, pour 60 000,00 € aux dépenses d'énergie (gaz et électricité), pour 400,00 € aux frais de télécommunication, pour 1 500,00 € aux frais de fonctionnement de la structure (carburant, fournitures), pour 2 700,00 € à l'alimentation, pour 3 000,00 € aux contrôles périodiques incluant la prestation AMO chauffage, pour 1 000,00 € aux dépenses de petits équipements et pour 3 200,00 € aux dépenses liées à l'animation.

Au niveau du groupe 2, dépenses afférentes au personnel, il est prévu une inscription de (+) 93 900,00 € correspondant pour 85 000,00 € au remboursement du personnel mis à disposition par le CCAS, pour 5 300,00 € à la contrepartie du personnel mis à disposition par la Ville et pour 3 600,00 € à une prestation intellectuelle dans le cadre de l'évaluation externe de la résidence nous permettant d'obtenir l'agrément du Conseil Départemental de l'Eure et donc des financements dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Au niveau du groupe 3, dépenses afférentes à la structure, il est proposé une inscription de (+) 116 420,00 € correspondant pour 50 000,00 € à la dotation aux amortissements, pour 40 000,00 € au remboursement des intérêts d'emprunt, pour 10 000,00 € à la taxe d'ordures ménagères, pour 5 800,00 € aux frais de formation notamment dans le cadre du projet de logiciel de facturation, pour 4 500,00 € à l'escapade séniors, pour 2 500,00 € à l'entretien du bâtiment, pour 2 000,00 € à l'assurance du bâtiment et pour 1 620,00 € aux charges de structure (location matériel, formation des agents, créances admises en non-valeur).

Au niveau des recettes de fonctionnement, il est prévu une inscription à hauteur de (+) 293 120,00 € correspondant pour 267 000,00 € aux redevances des résidents, pour 23 120,00 € aux subventions CPOM du CD27 et pour 3000,00 € aux recettes des escapades.

Section d'investissement :

Au niveau des dépenses d'investissement, il est porté une inscription de (+) 71 446,00 € correspondant pour 69 046,00 € au remboursement du capital des emprunts et pour 2 400,00 € au remboursement à venir des cautions au cours de l'année.

En recettes d'investissement, il est porté une inscription de (+) 71 446,00 € correspondant pour 50 000,00 € à la dotation aux amortissements, pour 15 998,90 € au remboursement de FCTVA et pour 5 447,10 € de provisionnement d'encaissement de cautions.

Considérant les besoins en dépenses et en recettes évalués de façon sincère définie en équilibre,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif annexe 2023 « Résidence Les Pins » qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- FONCTIONNEMENT équilibré à la somme de (+) 293 120,00 €
- INVESTISSEMENT équilibré à la somme de (+) 71 446,00 €

Le Budget Primitif 2023 de la Résidence les Pins, tel qu'annexé à la présente délibération se décompose comme suit :

Section d'exploitation (en euros)	
DEPENSES	293 120,00
GROUPE I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	82 800,00
GROUPE II – Dépenses afférentes au personnel	93 900,00
GROUPE III – Dépenses afférentes à la structure	116 420,00
Déficit d'exploitation reporté	En attente du CA
RECETTES	293 120,00
GROUPE I – Produits de la tarification et assimilés	267 000,00
GROUPE II – Autres produits relatifs à l'exploitation	26 120,00
GROUPE III – Produits financiers et produits non encaissables	0,00
Excédent d'exploitation reporté	En attente du CA
Section d'investissement (en euros)	
DEPENSES	71 446,00
Emprunts et dettes assimilées	71 446,00
Immobilisation incorporelles	0,00
Immobilisation en cours	0,00
Déficit prévisionnel d'investissement	En attente du CA
RECETTES	71 446,00
Dotations, fonds divers et réserves	15 998,90
Subvention d'investissement	0,00
Amortissements des immobilisations	50 000,00
Emprunts et dettes assimilés (dont dépôts de caution)	5 447,10
Excédent prévisionnel d'investissement	En attente du CA

23.03 – PERSONNEL ET TITULAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – Tableau des effectifs 2023 du CCAS

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'il est réglementairement obligatoire de présenter un tableau des effectifs à jour chaque année.

Ce tableau répertorie les postes ouverts au niveau du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de l'Arche et tient compte également des créations et suppressions de poste survenues au cours de l'année.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer et d'actualiser les effectifs des emplois permanents, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet,

Considérant la liste d'aptitude relative à la promotion interne catégorie B de la CAP du 18 janvier 2023,

Considérant la présentation du tableau des effectifs au Comité Technique le 26 janvier 2023 et à l'avis favorable de ce dernier. Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'AJUSTER les postes de la collectivité au 1^{er} mars 2023 selon le tableau suivant :

- Au titre de la promotion interne (création du grade de l'agent promu et suppression de son ancien grade) :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Rédacteur	B	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	0	1

- Au titre de la transformation d'un poste PEC d'adjoint administratif en emploi permanent :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Adjoint administratif	C	1	0

- **DE FIXER** au 1^{er} mars 2023 le tableau des effectifs du personnel du CCAS de Pont de l'Arche, comme suit :

PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE ET STAGIAIRE AU 01/03/2023

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	dont TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Rédacteur	B	1	1	0	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	0
TOTAL (1)		2	2	0	0

(1) pris en compte au titre des grades

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	dont TNC
SECTEUR SOCIAL					
Agent social	C	1	1	0	0
TOTAL (2)		1	1	0	0

(2) pris en compte au titre du grade

TOTAL GENERAL (3) : (1)+(2)		3	3	0	0
------------------------------------	--	----------	----------	----------	----------

PERSONNEL CONTRACTUEL NON TITULAIRE AU 01/03/2023

EMPLOIS POURVUS	CATEGORIES	CONTRAT ARTICLE	INDICE BRUT	POSTES POURVUS	Dont TNC
Adjoint d'animation	C	PEC	SMIC	1	1
Adjoint administratif	C	CDD	340	2	0
Agent social	C	CDD	340	1	0
TOTAL (4)				4	1

	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIF VACANT	Dont TNC
TOTAL GENERAL : (3)+(4)	7	7	0	1

Glossaire : CDD contrat à durée déterminée ; TNC temps non complet ; PEC parcours emploi compétences ; AA activité accessoire

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2023 du CCAS de Pont de l'Arche, chapitre 012.



Richard JACQUET
Président du CCAS

Fin de séance à 19h20
Compte-rendu établi par PLA/NP